

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 6 février 2025 - 10 heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil départemental à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Monique QUER
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : excusé
Mane : excusé
Montfuron : excusé
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : excusé
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : excusé
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : excusé

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Olivier HENRY (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Lucie GOSSMANN

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, représentants de la FONDATION DU PATRIMOINE - CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88, Céline JOLY JENNEQUIN, Chargée de communication des musées DASC, Elisabeth ALBANESE, DASC VCC du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Claude ARNAUD, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Philippe JOLY, Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles du Conseil départemental 04.

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

L'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2024 ;
2. Débat sur les orientations budgétaires 2025 ;
3. Avis sur les dossiers d'aides départementales présentés au titre des Villages et Cités de Caractère – TXVCC25 ;
4. Participation aux Salon Id Week end en partenariat avec l'AD04 ;
5. Organisation d'une journée événementielle : 3e rencontre des Villages et Cités de Caractère sur la thématique de « l'évolution des techniques de construction du bâti » à Quinson – avril 2025 ;
6. Organisation de la Foire franco italienne des métiers d'art et des métiers d'antan à Colmars-Les-Alpes – septembre 2025 ;
 - Convention de partenariat AD04/SMVCC ;
 - Plan de financement ;
7. Proposition de signature de la charte d'intention avec l'IVAT (institut valdotain de l'artisanat traditionnel) ;
8. Communication sur les marchés en cours.

2

Le Président Alain DELSAUX a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Le Président a constaté que le quorum était atteint avec la participation des représentants de 9 communes et 3 conseillers départementaux soit 12 membres qui représentent 18 voix. Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rend un dernier hommage à Alain RIEMANN, l'époux de Michelle RIEMANN, déléguée de la commune de Mane, décédé en fin d'année. Il s'était investi dans les dossiers de la Fondation du Patrimoine en rejoignant la délégation départementale. Un dernier hommage est également rendu à Gilbert PANNUTI, ancien représentant des Villages et Cités de Caractère de Cruis, qui est décédé ce mois-ci. Au nom des membres du comité syndical, les plus sincères condoléances sont adressées aux familles respectives. Les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion ont été abordées comme suit.

RAPPORT N° 1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 DECEMBRE 2024

Le Président a soumis le compte rendu de la dernière réunion du 5 décembre 2024 et l'a commenté point par point.

⇒ **Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal a été mis aux voix et adopté à l'unanimité.**

RAPPORT N° 2 : DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le Président a présenté les orientations budgétaires de notre syndicat pour l'année 2025.

« Je vous présente les orientations budgétaires de notre syndicat mixte pour l'année 2025.

Au préalable, je vous informe que le budget primitif du Département voté le 6 décembre 2024 s'établit comme suit :

- 15 000 € pour la cotisation 2025,
- 240 000 € avaient été inscrits pour les 3 années 2024-2026 en autorisation de programme pour les travaux portés par les communes, y compris les opérations de

façades et toitures communales en adéquation avec les critères de la charte de qualité et les opérations de façades et toitures des particuliers.

Les chiffres du **compte administratif provisoire 2024** seront transmis très prochainement par les finances, la clôture de l'exercice 2024 du budget du SMVCC est en cours.

L'exercice comptable 2024 du SMVCC s'est déroulé suivant l'instruction budgétaire et comptable M57 pour sa première année. Pour rappel, en 2023, nous avons bénéficié d'une dérogation exceptionnelle acceptée par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence avec l'appui du Payeur départemental et des services financiers du Département qui avait permis le vote du budget supplémentaire 2023 avec la reprise de l'excédent d'investissement de 200 000 € (art.7785) en section de fonctionnement (en application des dispositions des articles L.2311-6 et D.2311-14 du code général des collectivités territoriales) ; Cette reprise avait permis au SMVCC de présenter un budget répondant aux principes budgétaires.

3

Les principales dépenses de 2024 ont été réalisées en section de fonctionnement. En outils de communication, indispensables pour valoriser nos 15 villages labellisés qui contribuent à la mise en valeur et l'animation du patrimoine de notre territoire par sa découverte. La réimpression des éditions touristiques (au format brochure au lieu de fiches et pochettes) avec cartes postales et marques pages (montant : 5 027 € TTC) a permis une large diffusion lors de notre présence aux 2 salons IDWEEKEND de Nice et Marseille organisée par l'Agence de développement 04. Au global, près de 24 000 visiteurs y ont participé sur 6 jours. Sans oublier notre participation au salon international du patrimoine culturel à Paris cet automne, également organisé par l'AD04, pour y valoriser l'attractivité de notre territoire au travers les visites de nos cités de caractère et le savoir-faire de nos artisans.

L'édition institutionnelle (montant : 1 845 €) s'est finalement soldée en février pour répondre aux besoins des communes et de ses habitants sur l'aide départementale au titre des VCC pour la rénovation des façades et toitures, les éléments du dossier de demande de subvention et les aides complémentaires des partenaires associés.

Enfin, le carnet de voyage a été validé en décembre 2024, comme convenu. Ce produit touristique, réalisé dans le même esprit de collection que ceux réalisés à l'AD04, permettra d'offrir aux visiteurs 3 itinéraires de découverte sur l'ensemble des 15 cités de caractère. Ce document est aujourd'hui au format web (coût global : 13 700 € TTC) pour être partagé sur les réseaux sociaux. Il sera ensuite imprimé pour être distribué dans les salons.

Dans la continuité de la journée d'échanges organisée en 2023 à Salagon, une journée thématique a eu lieu à Saint Michel L'observatoire au printemps. Elle a réuni quelques 60 personnes du syndicat mixte VCC avec la participation d'une dizaine d'artisans qui ont témoigné de leurs travaux au cours de la matinée de conférence. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger autour de la thématique de la transmission du savoir-faire, l'importance de la présence des artisans et artisans d'art pour le maintien de l'activité économique dans les villages de notre territoire, et plus spécifiquement dans nos cités de caractère. Le volet formation a été relayé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 présente ce jour. Une séance de planétarium du Centre Astro de Saint Michel L'Observatoire a été proposée à l'ensemble des personnes présentes pour clôturer la journée. Le coût global de la journée s'est élevé à 1 620 €.

Toujours dans la valorisation des métiers d'art, un rapprochement avec les artisans italiens de la Vallée d'Aoste s'est fait dans le courant de cette année écoulée. Les représentants de l'IVAT (institut valdotains de l'artisanat traditionnel), en charge de la formation et de

l'accompagnement de ces acteurs locaux, proposent la signature d'une charte d'intention commune afin de concrétiser les relations et nos engagements mutuels. Ceux-ci portent essentiellement sur la promotion de l'artisanat dans les 2 territoires aux travers d'actions communes.

Pour 2025, je vous propose de reconduire dans les grandes lignes les objectifs budgétaires de 2024.

En Fonctionnement,

Pour 2025, je vous propose d'écouler notre stock de brochures touristiques, cartes postales et marques pages lors des salons et événements réalisés par l'AD04. Une dépense en fonctionnement devra être inscrite pour l'impression du « Carnet de voyage des Villages et Cités de Caractère » afin de répondre aux besoins de l'AD04 et pour leurs distributions lors des salons ou foire ;

En 2025, je vous propose d'inscrire une somme permettant notre participation au salon IDWEEK-END de Nice en partenariat avec l'Agence de Développement 04, puisque notre présence aux salons de 2023 et 2024 a été un véritable succès auprès du public ;

En 2025, en partenariat avec l'Agence de Développement 04 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04, un événement phare sera organisé. Ce projet permettra de rassembler des artisans d'art franco italiens, en gardant à l'idée qu'il sera annuel et itinérant dans les « Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence ». Cette première édition aura lieu à Colmars Les Alpes en septembre 2025 ; Je vous propose d'inscrire une dépense prévisionnelle de 50 000 €, en sachant qu'une demande de financement sera faite auprès de plusieurs organismes publics et privés afin d'obtenir le plus de financements possibles ;

En 2025, la commission d'homologation se déplacera sur les communes de Montfuron, Saint-Michel-L'Observatoire et Saint-Martin-de-Brômes qui avaient été visitées en 2022 pour l'obtention du label des Villages et Cités de Caractère au 1^{er} janvier 2023. Conformément aux statuts, les communes sont visitées tous les 3 ans.

D'autres communes peuvent être visitées également par la commission d'homologation, soit pour examiner une nouvelle demande, soit pour un accompagnement sur leurs projets de valorisation en lien avec les préconisations émises. Je vous propose ainsi d'inscrire une somme permettant de mener à bien cette mission.

Depuis 2023, une journée d'échanges permet à l'ensemble des représentants des communes labellisées de se réunir sur une thématique choisie parmi les principales missions de notre syndicat. Une première rencontre s'est tenue à Mane, Salagon Musée et jardins, sur la thématique des « techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien (fabrication de peintures naturelles, restauration des ouvrages de plâtre, rénovation de menuiseries anciennes) ». L'année dernière, cet événement a été reconduit à Saint-Michel L'Observatoire-Lincel où le Centre Astro nous a accueilli sur la thématique des « métiers d'Art dans les des Villages et Cités de Caractère » pour un coût total de 1 620 € ; **Pour 2025**, je vous propose de nous réunir à Quinson afin d'échanger sur « l'évolution du bâti dans les techniques de construction durable ». Une visite du musée de la Préhistoire sera proposée à l'ensemble des délégués après un déjeuner pris en commun.

Pour 2025, je vous propose de réinscrire des crédits pour permettre des déplacements, notamment pour le montage d'éventuels programmes européens ou des rapprochements avec des réseaux de cités de caractère voisins et italiens ;

Pour 2025, la cotisation à l'AD04 est reconduite, pour un montant de 200 € ;

Pour 2025, la cotisation à la SMACL, notre organisme d'assurance, a été augmentée à 1 057,24 € au lieu de 704,82 € en 2024.

Pour 2024, une inscription supplémentaire avait été faite (Art.65311) pour le versement des indemnités du Président ; Toutefois, à sa demande, il a décliné cette possibilité. Pour 2025, je vous propose de ne pas reconduire cette inscription budgétaire.

En Investissement,

Dans la continuité de 2024, seules les immobilisations restent à inscrire en investissement pour l'exercice 2025.

Telles sont les actions prévues pour l'année 2025. »

⇒ Le Président a ouvert le débat. Il n'y a pas eu de remarque spéciale du comité syndical qui a donné acte de sa communication au Président.

5

RAPPORT N° 3 : AVIS SUR LES OPERATIONS FACADES ET TOITURES - 2^E PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Président a présenté une deuxième sélection de dossiers d'aide départementale reçus au titre des Villages et Cités de Caractère, pour avis du comité syndical, avant qu'ils soient présentés en séance de la commission permanente du 28 mars 2025 selon la répartition suivante :

Travaux des communes :

▪ Commune de Riez :

"Restauration et valorisation des vitraux de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption"

La Commune de Riez souhaite poursuivre l'attractivité de la Commune au travers différentes actions de valorisation de son patrimoine dans le centre ancien. La cathédrale Notre-Dame de l'Assomption, aujourd'hui église paroissiale, n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques mais elle abrite notamment une vingtaine de vitraux des XVIII^e et XIX^e siècles. Un diagnostic historique réalisé en fin d'année 2023 a permis d'identifier des états de conservation des vitraux très variables et deux vitraux situés dans la nef demandent aujourd'hui à être restaurés en urgence. Ces travaux seront réalisés en accord avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à la charte de qualité des Villages et Cités de Caractère. La valorisation consistera à l'impression d'une brochure sur les vitraux de la cathédrale destinée au public visiteur. Seuls les travaux de restauration seront pris en compte dans le calcul de la subvention.

Le coût total de l'opération s'élève à 7 207,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 6 954,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région Sud - (50% de l'estimation globale)	3 603,50 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (25% du montant des travaux retenu de 6 954,00 €)	1 738,50 €

Autofinancement Commune (25,87 % du coût total)	1 865,00 €
Montant des travaux HT	7 207,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 1 738,50 € (plafond)

Travaux des particuliers :

▪ **A Entrevaux :**

Maître d'ouvrage : Madame Cécile POPOFF BARRY

"Réfection de la toiture Rue du Couvent à Entrevaux (parcelle G53)"

Le coût de l'opération s'élève à 20 834,22 TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 1 291,50 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 291,50 €

▪ **A Lurs :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Marc BERANGER

"Réfection de façade et menuiseries extérieures Rue du Vicaire à Lurs (parcelle E177)"

Le coût de l'opération s'élève à 96 800,80 € TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 3 575, 00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 575,00 €

▪ **A Moustiers Sainte-Marie :**

Maître d'ouvrage : Madame Magali DEBLIEUX

"Réfection de façade et menuiseries extérieures Rue du Courtil à Moustiers Sainte-Marie (parcelle G131)"

Le coût de l'opération s'élève à 69 490,65 € TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 3 500, 00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 500,00 €

⇒ **Le comité syndical a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers** pour un montant total d'aides de 10 105 € qui seront présentés au vote de la commission permanente du Conseil départemental du 28/03/2025, en complément des dossiers présentés au dernier comité syndical du 5 décembre 2024. A charge pour le Département et les Communes concernées de voter les subventions correspondantes.

Le Président a rappelé l'importance de transmettre l'information et les coordonnées de la Fondation du Patrimoine aux pétitionnaires au moment du dépôt des dossiers afin qu'ils puissent bénéficier des aides proposées qui se cumulent avec celles du Département et des Communes. Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE - CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88 – mail : alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org.

RAPPORT N° 4 : PARTICIPATION AU SALON IDWEEKEND A NICE EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT 04 – 28 AU 30 MARS 2025

Le Président a exposé la possibilité de participer pour la 3^e année consécutive au salon IDWEEKEND qui se tiendra du 28 au 30 mars 2025 sur la place Jean Médecin à Nice. Cet événement se déroule dans le cadre de la promotion et de la valorisation de l'offre touristique du territoire réalisé par l'Agence de développement 04. Pour rappel, IDWEEKEND est le 1^{er} salon du tourisme et des loisirs de la Région Sud. Il a réuni quelques 18 000 visiteurs sur 3 jours l'an passé autour de 80 stands représentant les thèmes de destination tel que Week-end et écotourisme, Hébergement et Bien-être, Culture et patrimoine ou Sport et loisirs. Ce sera l'occasion de proposer notre Carnet de découverte aux visiteurs intéressés par les villages de caractère autour des 3 itinéraires détaillés dans le guide, en plus de nos outils de communication (édition touristique, cartes postales, marque page).

La participation du SMVCC au salon s'élève à un montant de 300 € qui sera versé à l'AD04 pour l'organisation du stand du Département 04. Les frais d'hébergement et de restauration seront pris en charge par le SMVCC pour la présence de notre agent du SMVCC. Comme les années précédentes, il a été demandé à chaque commune VCC de bien vouloir participer également au salon IDWEEKEND en transmettant le plus rapidement possible à Elisabeth des bons cadeaux, entrée gratuite, bons de réductions sur les prestations possibles qui valorisent chacune des cités. Des idées de visite qui attirent les visiteurs potentiels ... Ces derniers seront remis en direct lors d'animations proposées sur notre stand.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORT N° 5 : ORGANISATION DE LA 3^E RENCONTRE THEMATIQUE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE A QUINSON – 26 AVRIL 2025

Le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère a proposé de reconduire pour la 3^e édition les journées d'échanges thématiques. Celle-ci se déroulera au musée de Quinson le samedi 26 avril 2025. Les sujets relatifs aux changements climatiques et leurs impacts sur le bâti, les solutions alternatives possibles dans les villages et cités de caractère seront abordés dans cette journée. Le but étant de nous réunir afin de pouvoir débattre sur un thème parmi ceux des critères figurant dans la charte des Villages et Cités de Caractère et de faire découvrir à cette occasion l'offre culturelle départementale aux délégués et partenaires de notre syndicat mixte. Un déjeuner sera pris en commun sur site et sera suivi d'une visite du préhistosite et d'animations diverses proposées par l'équipe du musée de préhistoire des Gorges du Verdon de Quinson.

Enfin, pour clôturer la journée, notre nouvelle édition « Carnet de découverte des VCC » proposant 3 itinéraires aux visiteurs de notre territoire sera remise à chacun des membres présents. La presse sera également invitée pour formaliser le lancement de notre produit touristique phare de cette année.

Le Président a proposé de délibérer favorablement pour l'organisation de cette journée événementielle avec la prise en charge par le SMVCC du repas pris en commun pour l'ensemble des membres présents.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président a présenté les éléments débattus lors des derniers comités syndicaux (délibération n° D-03-VCC du 12/09/2024), et notamment celui du 5 décembre dernier qui a délibéré favorablement sur la constitution d'un comité de Foire qui sera en charge de la partie organisationnelle de la Foire franco italienne des Artisans d'Art et Métiers d'antan qui aura lieu en septembre 2025 à Colmars Les Alpes, en partenariat avec l'Agence de développement 04 et la Chambre des métiers et de l'Artisanat 04.

- **Convention de partenariat AD04/SMVCC**

Le Président a proposé la signature d'une convention pour formaliser le partenariat avec l'Agence de développement 04 à qui cette mission sera confiée. Pour rappel, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence (AD04) est une structure associative qui réunit les collectivités locales (Région, Département, EPCI) et les représentants économiques et touristiques dans l'objectif d'optimiser l'attractivité et la compétitivité des Alpes de Haute Provence et de ses territoires.

Particulièrement active sur les réseaux sociaux et la communication de manière générale, l'AD04 est une excellente vitrine pour les Villages et Cités de Caractère. Le SMVCC adhère à cette association et à ce titre, le SMVCC peut bénéficier de leurs services et de leur expertise.

Les principales missions confiées à l'AD04 seront les suivantes, en sachant que toutes les étapes seront travaillées conjointement avec la commission VCC « comité de foire » constitué :

Les principales missions confiées à l'AD04 seront :

- Volet communication : création de l'identité visuelle, conception et diffusion des supports, déclinaison sur les outils de communication (affiche, programme, flyers ...), gestion des publications et animation des réseaux sociaux, médias, promotion de l'évènement, ...
- Gestion du Volet animation avec animateur sur site, intervention de groupe de musique, programme soirée exposants/partenaires,
- Volet organisation : supervision logistique et technique de la foire, planification et mise en œuvre des différentes phases de l'évènement, gestion de la restauration, ouverture officielle de la foire, soirée cocktail, avec logique Eco responsable de la manifestation (poubelles de tri, vaisselle réutilisable, circuits courts, ...)
- Volet Formation : organisation d'ateliers de formation, coordination des intervenants de formations,...

Le comité syndical du SMVCC actera les décisions finales au travers des différentes étapes de validation de la commission « comité de foire » constitué et sera en charge de paiement des factures auprès des prestataires. Le Président a donné la parole à Éric OLIVE représentant de l'AD04 qui sera notre référent sur cet évènement. Cette **convention** précise l'ensemble des modalités financières et de mise en œuvre. La prestation de l'AD04 sera facturée 5 000 € au SMVCC pour cette mission. Cette somme est incluse dans les dépenses totales prévues inscrites dans le plan de financement. Éric OLIVE émet l'idée de faire réaliser des portraits d'artisan des communes VCC pour montrer la diversité des métiers. Une fiche d'inscription est en cours de préparation avec la chambre des métiers. D'autre part, après un vote à main levée en séance, les mots « **Artisanat et Héritage** » ont été retenus pour composer le nom du salon. Marcel GOSSA, Vice-Président du SMVCC et Président de l'AD04, confirme l'engagement de l'AD04 sur

cet évènement organisé conjointement avec le SMVCC. Il évoque également la possibilité d'animations qui pourraient être proposées autour des saveurs ou mets représentant notre territoire, avec la contribution de jeunes en formation. Le comité de foire se réunira prochainement pour étudier les différentes propositions.

(PJ en annexe 1)

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE et AUTORISE LE PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AD04**

- **Plan de financement**

Le Président a proposé le plan de financement suivant au vu des partenariats et aides financières possibles :

9

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
ORGANISATION	11 075,00 €	CD04 MANIFPRO	19,50%	5 000,00 €
ANIMATION	1 500,00 €	REGION SUD	7,80%	2 000,00 €
COMMUNICATION	12 940,00 €	CONSUL Italie	27,45%	7 000,00 €
		Exposants	12,50%	3 200,00 €
		CMAR04	11,75%	3 000,00 €
		SMVCC	21%	5 315,00 €
EVENEMENT -TOTAL 1	25 515,00 €	TOTAL 1		25 515,00 €
ORGANISATION	2 500,00 €	FONDS EUROPEENS	80%	19 588,00 €
ANIMATION	15 125,00 €	SMVCC	20%	4 897,00 €
COMMUNICATION	6 860,00 €			
FORMATION - TOTAL 2	24 485,00 €	TOTAL 2		24 485,00 €
MONTANT GLOBAL DEPENSES	50 000,00 €	MONTANT GLOBAL RECETTES		50 000,00 €

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE et autorisé le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour cette manifestation et solliciter les subventions auprès des partenaires cités.**

RAPPORT N° 7 : SIGNATURE DE LA CHARTE D'INTENTION AVEC L'IVAT (Institut Valdôtain de l'Artisanat Traditionnel)

Le Président a rappelé les premiers échanges réalisés au cours de l'année dernière avec l'IVAT, structure présente sur la foire de la Grand Ourse d'Aoste, pour travailler ensemble sur des projets réunissant les artisans/artisans d'art italiens et français. Dans la continuité de notre travail collaboratif, une charte d'intention nous a été proposée par l'IVAT afin de formaliser

cette démarche transfrontalière qui pourra d'ores et déjà permettre la présence d'artisans italiens sur la Foire aux artisans organisée à Colmars en septembre prochain. Le Président donne lecture de la Charte d'intention (PJ en annexe 2) et la propose à la signature avec l'accord des membres.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORT N° 8 : COMMUNICATION SUR LES MARCHÉS EN COURS

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, doit rendre compte au comité syndical VCC des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président. Le Président a informé que le SMVCC était en mesure de communiquer toutes informations utiles sur l'avancement des marchés en cours.

⇒ **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant terminé, le Président a proposé un tour de table.

Jean FENOUIL, représentant de la commune d'Annot, souhaite savoir s'il était possible de faire des modifications sur les textes du Carnet de voyages des VCC. Éric OLIVE va contacter l'éditeur afin d'avoir cette réponse et ce avant l'impression. S'agissant d'une brochure relayant des informations sur des prestataires implantés dans les communes, il peut effectivement y avoir des variantes d'une année sur l'autre. Les commerces peuvent parfois avoir une durée de vie très courte. Les informations données sur le site Internet des VCC renseignent également les visiteurs sur les propositions d'hébergement, de restauration ou d'activités possibles proposées aux visiteurs. Ces dernières proviennent des remontées APIDAE. Enfin, Éric OLIVE a pris la parole pour informer l'assemblée d'un certain nombre de reportages qui vont être diffusés sur France2TV et disponibles en REPLAY : Valensole, la lavande sur le plateau, Banon et ses alentours, le Mount bike de l'Ubaye, le Lac de Serre Ponçon, village englouti, Allos et sa patinoire.

Le Président remercie l'assemblée. La séance est levée à 11h55. La prochaine réunion aura lieu **le JEUDI 13 MARS 2025** pour le vote du Budget 2025 du SMVCC.



PROJET

11

Convention de partenariat Organisation de la foire franco italienne des Métiers d'Art des Villages et Cités de Caractère – Colmars Les Alpes 2025

Entre

Le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, ci-après désignée SMVCC04 et représenté par son Président, Alain DELSAUX, dûment habilité par délibération en date du 31 mars 2022,

Et

L'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, ci-après désignée AD04 et représentée par son Président Marcel GOSSA, dûment habilité à cet effet,

Preamble

Les villages et cités de caractère des Alpes de Haute-Provence sont regroupés dans un syndicat mixte créé par arrêté préfectoral du 17 mars 1997, modifié en dernier lieu par arrêté du 30 décembre 2022.

Il est constitué à ce jour de 16 membres adhérents, à savoir : 15 communes de moins de 2 000 habitants qui répondent aux critères de la charte de qualité des Villages et Cités de Caractère (Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Montfuron, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Saint Martin de Brômes, Saint Michel L'Observatoire-Lincel, Seyne, Simiane-la-Rotonde) et du Département des Alpes de Haute-Provence.

Le projet du SMVCC04 est d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine, de sa valorisation et de son animation. Il a en charge d'assurer la promotion et la mise en valeur de ce patrimoine, au plan culturel comme au plan touristique.

L'entretien et la valorisation du cadre de vie utilisé comme un facteur d'attrait et de revitalisation économique et donc touristique constitue un axe essentiel du Syndicat mixte.

Il améliore le bien-vivre, la qualité esthétique et visuelle en centre ancien, renforce l'attrait de la commune pour y maintenir ou attirer de nouveaux résidents et commerces, artisans et métiers d'art. Enfin il participe à la qualité de l'accueil touristique. En cela, les villages & cités de

caractère, inscrits dans cette démarche de progrès, sont des "villages vitrines", exemplaires en matière de qualité urbaine et d'attractivité touristique dans l'offre touristique du département. Il s'agit d'une démarche précieuse dans un département rural comme les Alpes de Haute-Provence, susceptible d'entraîner d'autres communes dans cette volonté exemplaire de tourisme durable.

Par ailleurs, parmi les activités pratiquées par les touristes, la découverte de villages remarquables figure parmi les premières.

Le SMVCC04 adhère à l'AD04 depuis le 1^{er} janvier 2020. Le rôle de l'AD04 est notamment de promouvoir l'offre touristique départementale et d'aider à sa structuration.

Dans ce cadre, afin de promouvoir au mieux l'action du SMVCC04 et les villages qui sont labellisés, le SMVCC04 souhaite s'appuyer sur l'expertise de l'AD04 et confier la mission **d'organisation de la première foire franco italienne des Métiers d'Art et métiers d'antan des Villages et Cités de Caractère qui aura lieu à Colmars Les Alpes en septembre 2025.**

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation du projet « organisation de la première foire franco italienne des Métiers d'Art et métiers d'antan des Villages et Cités de Caractère qui aura lieu à Colmars Les Alpes les 27 et 28 septembre 2025 » qui sera confiée à l'AD04 par le SMVCC.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les 2 parties. Elle reste en vigueur jusqu'à la date de fin d'exécution de l'opération.

Article 3 : Suivi des opérations

L'ensemble des propositions de l'AD04 sera validé par le SMVCC après approbation de la commission « comité de foire » du SMVCC dans l'avancée de l'opération confiée, objet de la présente. L'AD04 veille à associer la commission à l'ensemble de la procédure, ainsi qu'à toute réunion utile. Le Comité syndical du SMVCC est saisi pour les valider infine.

Article 4 : Obligations du SMVCC

Le SMVCC participe, via des moyens techniques et financiers, à l'organisation de la foire et aux démarches utiles pour mener à bien l'opération.

A ce titre, il :

- Procède aux demandes de subventions et mobilise les partenaires pour financer l'opération ;
- Fournit les informations ou documents nécessaires à l'élaboration et au suivi du projet en respectant les délais que doit tenir l'AD04,
- Suit les différentes étapes de l'organisation avec l'AD04 et les valide,
- Le SMVCC procède au paiement des frais liés à la mission dans la limite des crédits

inscrits à cet effet soit 50 000 € TTC dont plan de financement ci-après :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
ORGANISATION Dont 2 500 € prestation ADo4	11 075,00 €	CD04 MANIFPRO	19,50%	5 000,00 €
ANIMATION	1 500,00 €	REGION SUD	7,80%	2 000,00 €
COMMUNICATION	12 940,00 €	CONSUL Italie	27,45%	7 000,00 €
		Exposants	12,50%	3 200,00 €
		CMARo4	11,75%	3 000,00 €
		SMVCC	21%	5 315,00 €
EVENEMENT -TOTAL 1	25 515,00 €	TOTAL 1		25 515,00 €
ORGANISATION Dont 2 500 € prestation ADo4	2 500,00 €	FONDS EUROPEENS	80%	19 588,00 €
ANIMATION	15 125,00 €	SMVCC	20%	4 897,00 €
COMMUNICATION	6 860,00 €			
FORMATION - TOTAL 2	24 485,00 €	TOTAL 2		24 485,00 €
MONTANT GLOBAL DEPENSES	50 000,00 €	MONTANT GLOBAL RECETTES		50 000,00 €

- Valide les choix stratégiques en matière de communication proposés par l'AD04,
- Participe financièrement à l'intervention de l'AD04 à hauteur de 5 000 € pour la réalisation de cette opération.

Article 5 : Obligations de l'AD04

L'AD04 s'engage à :

- Assurer l'ensemble des missions liées à l'organisation de la Foire et son bon déroulement.
- Respecter le budget prévisionnel tel que présenté dans la présente convention ;
- Associer le SMVCC04 à toute décision relevant de cette opération.

Les principales missions confiées à l'AD04 sont :

- Volet organisation : supervision logistique et technique de la foire, planification et mise en œuvre des différentes phases de l'évènement, gestion de la restauration, ouverture officielle de la foire, soirée cocktail, avec logique Eco responsable de la manifestation (poubelles de tri, vaisselle réutilisable, circuits courts, ...)
- Gestion du Volet animation avec animateur sur site, intervention de groupe de musique, programme soirée exposants/partenaires,
- Volet communication : création de l'identité visuelle, conception et diffusion des supports, déclinaison sur les outils de communication (affiche, programme,

- flyers ...), gestion des publications et animation des réseaux sociaux, médias, promotion de l'évènement, ...
- Volet Formation : accompagnement dans l'organisation d'ateliers de formation, coordination des intervenants de formations, communication.

Article 6 : Budget Prévisionnel

Le SMVCC, tel que prévu dans l'article.4, règlera les factures liées à l'organisation de la foire qui auront été validées en amont et déposées sur CHORUS, à hauteur d'un budget maximum de 50 000 € TTC selon le découpage joint dans le budget prévisionnel.

Article 7 : Modalités de versement de la prestation

L'AD04 adresse la facture liée à la prestation au SMVCC04 via CHORUS.

Article 8 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le SMVCC04 et l'AD04 recherchent une solution à l'amiable.
A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Marseille.

Article 9 : Modification

Toute modification des termes de la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Digne-les-Bains en 2 exemplaires

Date :

Pour le SMVCC

Le Président

Pour l'AD04

Le Président

ANNEXE 2

PROJET DE CHARTE IVAT/SMVCC



*IVAT - Institut Valdôtain de l'Artisanat
de Tradition
Via Chambéry, 95
11100 Aosta – IT
T. +39 01651835110*



*SMVCC - Syndicat Mixte des Villages et
Cités de Caractère des Alpes de Haute-
Provence
Hôtel du Département
04000 Digne Les Bains Fixe – FR
T. +33 0492300575*

15

CHARTRE D'INTENTION COMMUNE

L'IVAT - Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition et le SMVCC - Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence opèrent dans des territoires transfrontaliers présentant des caractéristiques et des problèmes communs et travaillent dans le domaine de l'artisanat en vue de sa valorisation et du développement des territoires, en particulier en Provence en ce qui concerne les sites de caractère.

Tous les deux ont également pour objectif de promouvoir et de maintenir l'artisanat local non seulement pour garder la mémoire d'un savoir-faire et d'une culture d'autrefois mais aussi pour créer aujourd'hui des opportunités aux résidents qui peuvent profiter des revenus d'un territoire plus attractif pour les touristes et riche du point de vue économique.

C'est pour ces raisons que l'IVAT et le SMVCC ont pris contact afin de vérifier la possibilité d'une planification commune sur ces points.

CONTACTS ÉTABLIS :

- Avril 2024 : prise de contact et première visioconférence ;
- Juillet 2024 : visite de Dignes-Les-Bains par IVAT et partage de la conception du projet ;
- Août 2024 : visite de la Foire d'été pour mieux connaître le contexte artisanal valdôtain par Alain Delsaux.

Suite à ces échanges et après avoir constaté sur place les points de contact, ils ont décidé d'élaborer cette Charte d'intention commune afin de concrétiser leur relation et leur engagement mutuel.

La promotion de l'artisanat dans les deux territoires s'inscrit également :

- a) dans la vision de la Charte Internationale de l'Artisanat d'Art¹, dont l'IVAT est signataire, et qui prône que l'artisanat est porteur de valeur économique, culturelle et sociale ;
- b) dans la charte des Villages et Cités de Caractère, avec un chapitre « encourager les artisans d'arts et la production locale », afin de réduire la désertification des métiers artisanaux des petites communes rurales de notre territoire. Favoriser le maintien des activités locales permet la transmission de nos savoir-faire locaux et contribue à l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

OBJECTIFS DE LA CHARTE D'INTENTION COMMUNE :

- Créer un réseau transfrontalier pour le partage de projets communs ;
- Valoriser l'artisanat traditionnel valdôtain et provençal ;
- Participer à des foires artisanales sur les deux territoires concernés (ex : Foire de Saint Ours) ;
- Favoriser les échanges d'expertise technique/artisanales ;
- Encourager les activités visant à accroître la relation tourisme/artisanat, en particulier dans les petits villages et hameaux ;
- Promouvoir l'artisanat en tant que valeur ajoutée lors de la visite d'un lieu et utile pour la connaissance locale ;
- Créer de nouvelles sources potentielles de revenus pour les artisans et les villageois ;
- Permettre le rapprochement artisans/jeunes en quête de formation / parcours professionnels
- Favoriser une itinérance des compétences

LES PREMIÈRES ACTIVITÉS PROMUES PAR LA CHARTE :

- Échanges entre les parties prenantes et les artisans pour apprendre à se connaître de première main ;
- Participation à des foires artisanales pertinentes pour promouvoir les échanges de connaissances et de bonnes pratiques :
 - La Saint Ours – Aosta;
 - Foires artisanales _Fr ; Salons FR
- Participation des artisans à expositions et ateliers dans les petits villages valdôtains et provençales pour accroître l'intérêt touristique ;

LES ACTIVITÉS FUTURES PROMUES PAR LA CHARTE :

- Échanges de bonnes pratiques en matière de gestion des sites d'intérêt ;
- Développement de nouvelles foires liées aux villages et aux métiers d'art et de tradition ;
- Développement de modèles liés à la création de produits touristiques expérientiels ;
- Valoriser de formations / échanges de compétences communes aux 2 territoires
- Développement de bilinguisme de premier niveau

¹ La Charte Internationale de l'Artisanat d'Art a été créée en 2010 et compte 35 promoteurs et 14 soutiens dans neuf pays différents.

CONTACTS :

VCC – Villages et Cités de Caractère - Département des Alpes de Haute-Provence (CD04) :

- Alain DELSAUX : élu Départemental CD04 délégué à la culture, président des VCC,
- Elisabeth ALBANESE: CD04 – Chargée des VCC Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles,
- Cécile BARTHELEMY-REVAH: CD04 – Chargée projets culturels Alcotra - Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles.

IVAT : Institut Valdôtain de l'Artisanat de Tradition – Région Autonome Vallée d'Aoste

- Bruno DOMAINE: président de l'IVAT;
- Alessandro CAMA: directeur de l'IVAT;
- Jean-Paul VAI: Responsable zone développement économique - Développement des entreprises artisanales;
- Luce PASTORET: Communication et marketing commercial - Développement des entreprises artisanales;
- Camilla CUGNOD: Formation - Développement des entreprises artisanales.

17

Les signatures des représentants figurent ci-dessous :

*IVAT - Institut Valdôtain de l'Artisanat
de Tradition*

*SMVCC - Syndicat Mixte des Villages et
Cités de Caractère des Alpes de Haute-
Provence*

Lieu et date _____

Lieu et date _____